

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Vendeville,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser la « FETE DES VOISINS » qui aura lieu le Dimanche 7 Juillet 2024 toute la journée sur le parking face au 20, avenue des Capucines à Vendeville.

A R R E T E N° 033-2024-06-05

ARTICLE 1er : A l'occasion de « LA FETE DES VOISINS » qui aura lieu sur le parking face au 20, avenue des Capucines, le Dimanche 7 Juillet 2024 pendant toute la journée, le stationnement y sera interdit.

ARTICLE 2 : Il sera interdit de stationner sur le parking face au 20, avenue des Capucines pendant la journée du Dimanche 7 Juillet 2024.

ARTICLE 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Wattignies ;
- Monsieur le Chef de Groupement 3 à Villeneuve d'Ascq.

Vendeville, le 5 Juin 2024

Le Maire,

Ludovic PROISY